

## Conseil municipal n°19

### Compte-rendu

### Conseil municipal du 06/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, EVEN Jean-Louis, FERCOQ Claudette, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, GUENNEC Christiane, JEGOU Marie-France, LAUDREN Janine, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, PARISCOAT Arnaud, SALIC Mireille, THIRION Gérard

Procurations : BENECH Ludivine à COADIC Marie-Laure, COLIN Sandrine à COLIN Guillaume, HENRY Jean-Marc à COADIC Danièle, MORVAN Joël pour PARISCOAT Arnaud

Absents : CORBEL Tugdual, DEKKER Antwan, HENRY Gaëlle, LE MENE Séverine, LOYER Guénolé, PIAT Sophie

Nombre de votants : 21

Date de la convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : COLIN Guillaume

#### **1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 01/03/2023**

#### **Délibération 12 – 20230406\_01**

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2023. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**-APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal 02 mars 2023

## FINANCES :

### **2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023**

#### *Délibération 13 – 20230406\_02*

Par délibération en date du 05 septembre 2019, la commune nouvelle a décidé l'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux des différentes communes.

Ce sont les directions départementales ou régionales des finances publiques qui assurent la détermination des taux harmonisés et de ceux résultant de la procédure d'IFP. Il revient donc au conseil municipal de voter les taux dans les conditions de droits communs, et ces taux seront ensuite modulés en fonction des taux présentés ci-dessus.

Le taux de taxe foncière de la commune de la Roche-Jaudy est de 36,97 %

A partir des renseignements fournis par le service de Fiscalité directe locale, il ressort que l'application de ce taux, générera un produit assuré des deux impositions (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti) de 926 432 € pour 2023.

L'état n°1259 COM de notification des taux d'imposition de 2023 de la taxe foncière était annexé au dossier pour la présente réunion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ **FIXE** ainsi qu'il suit le taux moyen pondéré des taux d'imposition des taxes locales pour 2023 :
- Taxe sur le foncier bâti..... 36,97 %,
  - Taxe sur le foncier non bâti..... 61,15 %,
  - Taxe habitation ..... 13,16 %,

### **3. Approbation des comptes de gestion 2022**

#### *Délibération 14 – 20230406\_03*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'état des comptes de l'exercice 2022,

- ↳ Constate que les comptes de gestion 2022 de la trésorerie sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,
- ↳ Approuve les comptes de gestion suivants pour 2022 :
  - Budget général de la commune,
  - Budget annexe du lotissement du Prajou
  - Budget annexe du lotissement Anjela Duval

#### **4. Comptes administratif 2022**

**Délibération 15 – 20230406\_04**

*Mme Marie-Laure Coadic présente le compte administratif de la commune.*

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2022 (budget principal et budget annexe),

**Election d'un Président de séance**

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de Mme Marie-Laure COADIC

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de désigner le Président de séance par un vote à main levée,
- ↳ désigne Mme Marie-Laure COADIC, en qualité de Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et du budget annexe de la commune.

↳ **Vote des comptes administratifs**

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ↳ **ADOPE** les comptes administratifs de l'année 2022 dans les conditions suivantes :

**COMPTE GENERAL DE LA COMMUNE**

REALISATION 2022 + REPORTS 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<b>Investissement</b>	2 729 552,29 €	2 284 207,63 €	<b>445 344,66 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 087 441,39 €	2 612 461,18 €	<b>474 980,21 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 816 993,68 €</b>	<b>4 896 668,81 €</b>	<b>920 324,87 €</b>

#### COMPTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRAJOU

REALISATION 2022 + REPORTS 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	0,00 €	38 230,56 €	38 230,56 €
Fonctionnement	38 853,61 €	623,05 €	38 230,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 853,61 €</b>	<b>38 853,61 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### COMPTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	6 725,19 €	14 836,49 €	- 8 111,30 €
Fonctionnement	14 836,49 €	14 836,49 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 561,68 €</b>	<b>29 672,98 €</b>	<b>- 8 111,30 €</b>

#### 5. Affectation de résultat 2022

*Délibération 16 – 20230406\_05*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de 474 980,44€

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat du budget principal de la commune de la Roche-Jaudy comme suit :

**Excédent de fonctionnement : 474 980,21 euros**

**Affectation au c/1068 : 374 980,21 € euros (investissement)**

**Affectation en report de fonctionnement (R002) : 100 000 euros**

## **6. Budgets primitifs 2023**

**Délibération 17 – 20230406\_06**

Les budgets primitifs pour le budget général de la commune et pour le budget annexe du lotissement du Prajou vous ont été transmis en pièce annexe de la convocation.

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité:

↳ **adopte** les budgets primitifs de l'année 2023 dans les conditions suivantes :

### **COMPTE GENERAL DE LA COMMUNE**

Budget 2023	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<b>Investissement</b>	2 893 001,00 €	2 893 001,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 189 068,00 €	3 189 068,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 082 069,00 €</b>	<b>6 082 069,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **COMPTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ANJELA DUVAL**

Budget 2023	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<b>Investissement</b>	133 111,30 €	133 111,30 €	0,00 €
<b>Fonctionnement</b>	185 000,00 €	185 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 111,30 €</b>	<b>318 111,30 €</b>	<b>0,00 €</b>

## **7. Subventions aux associations 2023**

**Délibération 18 – 20230406\_07**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- à l'exception de Polysons, Mme Claudine Gautheron ne participe pas au vote
  - à l'exception de Skol ar C'hleuzioù, Mme Danièle Coadic, Janine Laudren, Mme Mireille Salic et mme Marie-France Jegou ne participent pas au vote
  - à l'exception des amis de Pouldouran : Mme Mireille Salic et M. Renaud Merlé ne participent pas au vote
  - A l'exception de la FNACA, M. Renaud Merlé ne participe pas aux votes
  - à l'exception de Glad war dro Hengoad, Mme Marie-France Jegou ne participe pas au vote
- ATTRIBUE les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 11 055 €.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2022
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	
FNACA LRD-PMT	100 €
LES AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	150 €
<i>Sous total</i>	<b>250 €</b>
<b>CULTURE PATRIMOINE</b>	
SKOL AR C'HLEUZIOU	700 €
Ti Ar Vro Cavan	200 €
GLAD WAR DRO Hengoad	700 €
<i>Sous total</i>	<b>1 600 €</b>
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES DU TERRITOIRE</b>	
Promouvoir (Informatique) PATG	100 €
<i>Sous total</i>	<b>100 €</b>
<b>EVENEMENTIEL</b>	
Ker Roch Band (rétrocession LTC)	1 455 €
VENT DE CREATION	250 €
<i>Sous total</i>	<b>1 705 €</b>
<b>ENVIRONNEMENT - ANIMAUX</b>	
EAUX ET RIVIERES	50 €
SPA	500 €
<i>Sous total</i>	<b>550 €</b>
<b>LOISIRS SPORTS</b>	
Association des propriétaire et chasseurs du jaudy	500 €
Polysons - chorale	200 €
USPRL - Union sportive du pays rochois et langoatais + école de foot PJ	4 000 €
Ty Villaj gym douce	100 €
<i>Sous total</i>	<b>4 800 €</b>
<b>SANTE SOLIDARITE</b>	
ADDTSBT - donneurs de sang bénévoles du Trégor	60 €
Au fil du temps EPHAD	500 €
France ADOT	90 €

Restos du cœur		300 €
Secours populaire Tréguier		400 €
La ligue contre le cancer		350 €
La Pierre le Bigaud, Mucoviscidose		100 €
SNSM Pleubian		50 €
Rêves de clowns		100 €
Solidarité paysan Bretagne		100 €
	<b><i>Sous total</i></b>	<b>2 050€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 055 €</b>

## **8. Tarifs mise à disposition du personnel aux locataires**

Il convient de déterminer des tarifs de mise à disposition du personnel à destination des locataires des logements sociaux. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour créer les tarifs suivants par catégorie

- Catégorie C : 25 €/ heure
- Catégorie B : 30 € / heure
- Catégorie A : 35 €/ heure

Il est également proposé au conseil municipal de permettre la refacturation du matériel utilisé lors de ces interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Fixe** le tarif de la mise à disposition d'agent municipaux à l'heure de la manière suivante :

- Catégorie C : 25 €/ heure
- Catégorie B : 30 € / heure
- Catégorie A : 35 €/ heure

**Autorise** la refacturation du matériel utilisé lors de ces interventions

## **9. Subvention fonds vert Arboretum**

### ***Délibération 20 – 20230406\_09***

Dans le cadre de la réalisation des aménagements autour de l'aire ludosportive intergénérationnelle, il est possible de réaliser une demande de subvention fonds vert pour la renaturation de l'arboretum.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser une demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'Arboretum jouxtant l'aire de loisir intergénérationnelle

**URBANISME :**

**10. Eclairage enseignes publicitaires**

**Délibération 21 – 20230406\_10**

VU le décret n°2022-1294 du 05 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses

Dans le cadre de la réforme des règles d'extinction des publicités et enseignes lumineuses, il est prévu l'obligation de l'extinction des publicités lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin à compter du 01/06/2023.

Il est avéré l'impact sur la faune et la flore des enseignes et éclairages publicitaires lumineux des entreprises, notamment pour les animaux à activité nocturne. Ces impacts sont accentués en cas d'enseigne allumé constamment.

Considérant les problématiques environnementales et esthétiques posées par les enseignes et publicités lumineuses ;

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en vue d'autoriser M. le Maire à réglementer l'allumage des enseignes publicitaires et magasins de nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à réglementer l'allumage nocturne des enseignes lumineuses et à dresser procès-verbal d'infraction en cas d'infraction au code de l'environnement, et notamment les publicités lumineuses supportées par le mobilier urbain.

**DIVERS :**

## **11. Motion de soutien au comité de défense de l'hôpital de Lannion**

**Délibération 22 – 20230406\_11**

Attendu que l'Agence Régionale de Santé et la direction du groupe hospitalier GHT Armor annonce, suite au rapport Rossetti paru en juin 2022, opter pour le rapprochement à Lannion de l'Hôpital et de la Polyclinique du Trégor.

Attendu qu'au cours de la cérémonie des vœux à l'hôpital le 26 janvier 2023, la directrice du GHT, le directeur de l'hôpital et la présidente de la CME ont confirmé ce rapprochement et sa validation d'ici l'automne dans le cadre du prochain Plan Régional Santé

Attendu que l'élaboration d'un projet médical commun et l'étude de la faisabilité juridique et architecturale d'un rapprochement sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire débute ce semestre.

Attendu que sont à l'ordre du jour la construction d'un bâtiment de la polyclinique privée à l'entrée de l'hôpital (services administratifs et consultations) et l'occupation sur 2 étages au sein même de l'hôpital de l'activité chirurgicale de la polyclinique privée (ambulatoire et hospitalisation classique).

Attendu que l'hôpital de Lannion est dans une situation économique fragile accentuée par la prise en charge des malades souffrant du COVID. L'établissement affiche 12 millions de déficit pour l'hôpital et 2 millions pour l'EHPAD.

Attendu que la situation économique de la polyclinique n'est pas connue et qu'à court terme elle sera confrontée à des départs à la retraite de chirurgiens.

Attendu qu'un rapport du Sénat en 2020 soulignait le surcoût financier de la gestion de deux systèmes sanitaires différents (le public et le privé) dans un Groupement de Coopération Sanitaire.

Attendu que ce projet est estimé à 30 millions et que son financement n'est pas assuré.

Attendu que pérenniser l'offre hospitalière et l'accès aux soins pour toute la population en particulier les plus modestes est un enjeu partagé par les élu.e.s.

Ce Projet de Groupement de Coopération Sanitaire mérite toute notre attention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (deux abstentions)

**DEMANDE** à ce que la situation financière de la Polyclinique soit dévoilée, ainsi que l'implication de chacune des parties dans la prise en charge des patients H24, qui est aujourd'hui assurée par l'hôpital public. Ces éléments sont indispensables avant toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion tout particulièrement celle de l'hôpital public.

## **12. Cessions parcelles lotissement Anjela Duval**

*Délibération 23 – 20230406\_12*

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Anjela Duval, il est nécessaire pour la commune de délibérer pour autoriser la cession et déterminer le prix de cessions des 7 lots.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en vue d'autoriser la vente des lots

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes,  
VU la demande d'avis des domaines

**EMET** un avis favorable sur la cession des parcelles communales situées dans le lotissement Anjela Duval

**Fixe** le prix de vente de ces parcelles de la manière suivante :

	N° parcelle	M <sup>2</sup>	Prix au M <sup>2</sup> /TTC	soit TTC
Lot 1	ZA 229 et ZA 231	731	60	43860
Lot 2	ZA 232	654	60	39240
Lot 3	ZA 233	566	60	33960
Lot 4	ZA 234	931	60	55860
Lot 5	ZA 235	770	60	46200
Lot 6	ZA 236	940	60	56400
Lot 7	ZA 228 et ZA 237	1173	60	70380
<b>Total</b>		<b>5765</b>		<b>345 900,00 €</b>

## **13. Annulation achat parcelle AD287**

*Délibération 24 – 20230406\_13*

Par la délibération n°111 en date du 01 décembre 2022, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à conclure la vente de la parcelle n°AD287 située à la Roche-Jaudy pour un montant de 75 800 €.

Au vu des études réalisées sur le terrain, il s'avère que le projet de création d'un lotissement ne pourra pas être réalisé, les travaux s'avérant trop onéreux. Le coût de l'assainissement serait de 190 000 €HT, auquel il conviendrait de rajouter le prix des raccordements eau, électricité et téléphonie. Dès lors, le prix des lots à l'achat serait trop élevé, ou la vente du lotissement engendrerait un déficit non supportable pour la commune.

Dans le cadre de la bonne gestion des deniers publics, il est proposé au conseil municipal d'annuler sa proposition d'achat, La signature du compromis de vente pour l'achat de la parcelle n'ayant pas encore été réalisé.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes,

**ANNULE** la délibération n°111-2022 portant achat de la parcelle n°AD287  
**RENONCE** au projet d'achat de la parcelle n°AD287

#### **14. Subvention fonds vert friche la Roche-Derrien**

*Délibération 25 – 20230406\_14*

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche industrielle à la Roche-Derrien, il est possible de demander une aide du fond vert

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser une demande de subvention dans le cadre du fonds vert (recyclage foncier – Axe 3) pour la friche industrielle située à la Roche-Derrien.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **15. Divers**

##### **Jeunesse :**

- Mme Salic indique qu'un escape game est en cours de préparation. 40 places étaient disponibles, et ont été réservées en quelques jours.
- Le conseil municipal des jeunes : une action a été réalisée avec les directrices des écoles de Pouldouran et Pommerit-Jaudy afin d'expliquer ce qu'est un conseil

municipal des jeunes, afin de le renouveler. Un rendez-vous le 12 avril a été programmé pour les élèves intéressés.

#### **Ecoles :**

- M. Le Maire précise qu'une porte ouverte a lieu sur le RPI de la Roche-Jaudy, jeudi prochain. D'autre part, la commune se bat toujours contre la fermeture des classe. Des réponses sont attendues à ce sujet.

#### **Travaux :**

- M. Pariscoat indique que les travaux de finition de la voirie du lotissement Park Person vont démarrer le 11 avril prochain. Les travaux de la rue du Chef du Pont démarreront la même semaine.
- Les travaux en régie sont terminés ou presque terminés. Au niveau de l'EHPAD, le matériel est en cours de réception pour la réalisation de la clôture en régie. Des travaux vont également démarrer pour sécuriser une servitude dans un champ à Kersévéon, dans les prochaines semaines.
- A Pouldouran, des champignons ont été repérés dans la salle Péri-scolaire. Il ne s'agissait toutefois pas de mérule.

#### **Culture :**

- M. le Maire rappelle qu'il est possible de participer au financement de la pierre levée sur internet.

#### **Cartes d'identités :**

- M. le Maire précise qu'il sera bientôt possible de réaliser sa carte d'identité à la commune de la Roche-Jaudy.

#### **Banque alimentaire :**

- Mme Fercocq précise que pour la collecte de la banque alimentaire il manque 3 plages horaires à Pommerit-Jaudy et une plage horaire à la Roche-Derrien.

#### **Anciens combattants :**

- Le congrès départemental des anciens combattants aura lieu le 15 avril prochain.

#### **Fibre :**

- L'ouverture de la fibre sur la deuxième partie de la commune aura lieu en mai.

#### **Sortie intergénérationnelle :**

- Mme Gautheron indique que la sortie intergénérationnelle est prévue à la biscuiterie chez Menou à Plougonver le 3 juin prochain.